



Stage syndical

29 MARS 2019

CAEN- 12 rue du colonel Rémy

NOUVELLES REGLES DU MOUVEMENT CARRIERE

Chère collègue
Cher collègue

Le SNUipp-FSU14 organise un stage de formation syndicale le vendredi 29 mars 2019 de 9h à 16h30. Il est ouvert à toutes et tous.

Ce stage sera principalement consacré aux nouvelles modalités de participation au mouvement. Elles sont profondément modifiées pour cette rentrée 2019, en particulier pour l'ensemble des collègues à titre provisoire : PES, sans poste, victimes de carte scolaire. De nouveaux types de postes et de nouvelles zones sont créés. La phase d'ajustement début juillet disparaît...

Au cours de cette journée, nous vous informerons sur votre carrière en général : les promotions, les droits des personnels... et toutes les questions que vous souhaitez aborder.

Ce stage est conforme aux dispositions de la loi 84-16 du 11 janvier 1984 (art. 34, alinéa 7) portant statut général des fonctionnaires, de la loi 82-997 du 13 novembre 1982 relative aux agents non titulaires de l'État, définissant l'attribution des congés pour la formation syndicale avec maintien intégral du salaire, Il est organisé par le SNUipp-FSU, sous l'égide de l'I.R.H.S.E.S., organisme agréé, figurant sur la liste des centres dont les stages ou sessions ouvrent droit au congé pour la formation syndicale (arrêté du 2 février 1995 publié au J.O. du 10 février 1995).



Modalités d'inscription : jusqu'au 28 février 2019 inclus :

- 1) **Inscription obligatoire** auprès de la section départementale du SNUipp-FSU14 (salle limitée en nombre de places) : formulaire en ligne – 14.snuipp.fr
- 2) **Demande d'une autorisation d'absence** accompagnée de cette lettre qui tient lieu de justificatif, à transmettre un mois avant à l'inspection, c'est-à-dire **le 28 février au plus tard.**